

A.Orale et Ecrite :**Plaidoyer et Réquisitoire***(le Pour et le Contre)***1- Compétences :**

- jouer à l'avocat : plaider pour / plaider contre,
- s'approprier les techniques du Plaidoyer et du réquisitoire,
- débattre du sujet de « la peine de mort », une peine controversée,
- constituer un fonds informationnel pour sa P. Ecrite.

2- Supports :

- Situation de débat.
- Documents d'auteurs sur la question de la peine de mort (voir annexe) :
 - Discours parlementaires sur l'abolition de la peine de mort, vers la fin du 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème}, à l'Assemblée Nationale Française.

3- Activités de maîtrise :**a- Débat :**

- situation du débat et consigne :

La peine de mort est devenue une peine controversée à travers le monde.

Es-tu pour ou contre son maintien ou son abolition ?

- Pour répondre à cette question, complète le tableau suivant en formulant dans des énoncés corrects tes arguments selon ton point de vue.

N.B. : Pour plus d'informations sur le sujet, tu trouveras ci-après des documents annexés.

<i>Plaidoyer : (pour le maintien de la peine de mort)</i>	<i>Réquisitoire : (pour l'abolition de la peine de mort)</i>
<p><i>- ex. : - La peine de mort est une loi moralisatrice et intimidante dans la mesure où elle fait à la peur et donne l'exemple.</i></p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>	<p><i>- ex. : - En tuant un condamné, on tue aussi sa famille.</i></p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>

Arguments neutres :

-
-
-
-

b-Prolongement en Production écrite après la mise au point du tableau des arguments.

- Documents annexés : Lis les documents suivants, tu y trouveras des arguments au sujet de la peine de mort.

1/ LE DISCOURS DE MAURICE BARRÈS

Si nous supprimons la peine de mort, si nous faisons cette expérience de désarmement, au risque de qui serait-elle faite ? Il faut bien le constater : ce sont les pauvres que nous découvrons, ce sont eux qui pâtiront d'abord. Quoi qu'on fasse, il est bien certain que la police protégera toujours mieux les riches que les pauvres ...

Cette suppression de la peine de mort sera-t-elle du moins un ennoblissement de notre civilisation ? Si quelques-uns sont disposés à le croire, c'est qu'ils désirent mettre, de plus en plus, notre société d'accord avec les données que nous fournit la science. Nous écoutons les médecins qui nous disent en regardant les assassins : « Ils sont nécessités. Celui-ci tient son crime, de son atavisme, cet autre le tient du milieu dans lequel il a été plongé » ...

Pour ma part, je demande que l'on continue à nous débarrasser de ces dégradés, de ces dégénérés dans les conditions légales d'aujourd'hui, en tenant compte des indications qui nous sont fournies par les hommes de science compétents, quand ils nous disent que celui-ci relève des asiles plutôt que de la punition. Je crois qu'il y a lieu de recourir à la punition exemplaire (...).

* C'est par amour de la santé sociale que je vote le maintien et l'application de la peine capitale. En tout cas, qu'il me soit permis de vous dire en terminant, cette mesure que vous croyez une mesure de générosité, c'est une générosité que nous ferons aux dépens des autres.

2/ On est tenté parfois de croire que les défenseurs de la peine de mort n'ont pas bien réfléchi à ce que c'est. Mais pesez donc un peu à la balance de quelque crime que se soit ce droit exorbitant⁽¹⁾ que la société s'arroge d'ôter ce qu'elle n'a pas donné, cette peine, la plus irréparable des peines irréparables !

De deux choses l'une :

Où l'homme que vous frappez est sans famille, sans parents, sans adhérents⁽²⁾ dans ce monde. Et dans ce cas, il n'a reçu ni éducation, ni instruction, ni soins pour son esprit, ni soins pour son cœur, et alors de quel droit tuez-vous ce misérable orphelin ? Vous le punissez de ce que son enfance a rampé sur le sol sans tige et sans tuteur⁽³⁾ ! Vous lui imputez à forfait⁽⁴⁾ l'isolement où vous l'avez laissé ! De son malheur vous faites son crime ! Personne ne lui a appris à savoir ce qu'il faisait. Cet homme ignore. Sa faute est à sa destinée, non à lui. Vous frappez un innocent ! Ou cet homme a une famille ; et alors croyez-vous que le coup dont vous l'égorgez ne blesse que lui seul ? que son père, sa mère, que ses enfants n'en saignent pas ? Non. En le tuant, vous décapitez toute sa famille. Et ici encore vous frappez des innocents.

Gauche⁽⁵⁾ et aveugle pénalité, qui, de quelque côté qu'elle se tourne, frappe l'innocent !

Victor HUGO
(1802-1885)

Préface du Dernier jour d'un condamné

LE DISCOURS D'ARISTIDE BRIAND

Recherchons si la peine de mort présente les qualités que doit avoir un châtimeut dans une société civilisée.

Elle devrait être tout à la fois moralisatrice et intimidante (...).

Moralisatrice? Il n'est personne parmi les partisans de la peine de mort qui ait osé soutenir que la peine de mort soit moralisatrice.

Elle l'est si peu, que ceux qui en demandent le maintien sont d'accord pour qu'elle soit appliquée dans l'obscurité.

De même que le meurtre privé se cache par crainte, vous demandez que le meurtre social se cache par honte (...).

La peine de mort est-elle du moins exemplaire? On vous a rappelé combien de criminels, au moment de l'exécution, ont avoué avoir assisté antérieurement à de tels spectacles.

Je suis arrivé au point le plus intéressant du problème : la peine de mort exercerait-elle une intimidation sur les malfaiteurs ?

Si la peine de mort a une puissance d'intimidation, sa suppression doit amener immédiatement une recrudescence de crimes; si cette recrudescence ne se manifeste pas, c'est que l'abolition demeure sans effet.

Or, c'est la conclusion à laquelle on aboutit quand on considère les différents pays où la peine de mort a été supprimée; et quand on ne prend pas les chiffres d'une année pour les opposer arbitrairement à ceux d'une autre année; quand on prend des périodes suffisamment longues, des périodes de dix ans par exemple (...).

Journal officiel, annales de la Chambre des Députés, 1908

41

La plus irréparable des peines

Dans la préface d'une œuvre de jeunesse intitulée *le dernier jour d'un condamné*, Victor Hugo (1802-1885) plaide en faveur de l'abolition de la peine de mort. Voici quelques uns de ses arguments.

Ceux qui jugent et qui condamnent disent la peine de mort nécessaire. D'abord, parce qu'il importe de retrancher de la communauté sociale un membre qui lui a déjà nuï et qui pourrait lui nuire encore - S'il ne s'agissait que de cela, la prison perpétuelle suffirait. A quoi bon la mort ? Vous objectez qu'on peut s'échapper d'une prison ? faites mieux votre ronde. Si vous ne croyez pas à la solidité des barreaux de fer, comment osez-vous avoir des ménageries ?

Pas de bourreau où le geôlier suffit.

Mais, reprend-on, - Il faut que la société se venge, que la société punisse. - Ni l'un, ni l'autre. Se venger est de l'individu, punir est de Dieu.

La société est entre deux. Le châtimeut est au-dessus d'elle, la vengeance au-dessous. Rien de si grand et de si petit ne lui sied. Elle ne doit pas « punir pour se venger »; elle doit *corriger pour améliorer*. Transformez de cette façon la formule des criminalistes(1), nous la comprenons et nous y adhérons.

Reste la troisième et dernière raison, la théorie de l'exemple. - Il faut faire des exemples ! Il faut épouvanter par le spectacle du sort réservé aux criminels ceux qui seraient tentés de les imiter ! - Voilà bien à peu près textuellement la phrase éternelle dont tous les réquisitoires des cinq cents parquets de France ne sont que des variations plus ou moins sonores. Et bien ! nous n'ons d'abord qu'il y ait exemple. Nous n'ons que le spectacle des supplices produise l'effet qu'on en attend. Loin d'éduquer le peuple, il le démoralise, et ruine en lui toute sensibilité, partant(2) toute vertu. Les preuves abondent; et encombreraient notre raisonnement si nous voulions en citer. Nous signalerons pourtant un fait entre mille, parce qu'il est le plus récent. Au moment où nous écrivons, il n'a que dix jours de date. Il est du 5 mars, dernier jour du carnaval. A Saint-Pol, immédiatement après l'exécution d'un incendiaire nommé Louis Camus, une troupe de masques est venue danser autour de l'échafaud encore fumant. Faites donc des exemples ! le mardi gras vous rit au nez.

Mais vous, est-ce bien sérieusement que vous croyez faire un exemple quand vous égorgillez(3) misérablement un pauvre homme dans le recoin le plus désert des boulevards extérieurs ? En Grève(4), en plein jour, passe encore; mais à la barrière Saint-Jacques! mais à huit heures du matin ! Qui est-ce qui passe là ? Qui est-ce qui va là ? Qui est-ce qui salt que vous tuez un homme là ? Qui est-ce qui se doute que vous faites un exemple là ? Un exemple pour qui ? Pour les arbres du boulevard apparemment.

Victor Hugo

Préface du « dernier jour d'un condamné »

Notes :

(1) juristes spécialisés dans le droit criminel

(2) par conséquent.

(3) mal fabriqué par Hugo pour exprimer